



BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Suite à l'absence de quorum constatée lors du Bureau du 14 octobre 2021 - réuni salle Sanoki à Itxassou - le Bureau syndical s'est réuni le 21 octobre 2021 à 18h30 - salle Gidalekua à Bidart - sur convocation du Président, Marc Bérard, en date du 15 octobre 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	DE PAREDES Xavier	
		BACH Fabrice-Sébastien	LACASSAGNE Alain	Marc BERARD
	Sud Pays Basque		1 siège vacant	
			DAGUERRE ELIZONDO M-Christine	
	Errobi		GOYHETCHE Ramuntxo	
			LABÈGUERIE Marc	
	Nive-Adour		CARRÈRE Bruno	
			CIER Vianney	
	Pays de Hasparren		SAINT ESTEVEN Marc	
			GASTAMBIDE Arño	
	Amikuze		HARAN Gilles	
			DAGUERRE Mayie	
	Garazi-Baïgorry		ETCHEBER Peio	
		BARETS Claude		
Soule		ELGART Xabi		
		GOYTY Xalbat		
Pays de Bidache		LASSERRE Jean-François		
		AIMÉ Thierry		
C.de communes du Seignanx		DUFAU Isabelle		
		PEYNOCHE Gilles		

Le 21 octobre 2021, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Bureau a pu délibérer sans condition de quorum ; une absence de quorum ayant été constatée lors de la séance initialement prévue le 14 octobre 2021.

Date d'envoi de la convocation : 15/10/2021
 Membres du Bureau en exercice : 25 (dont 1 siège vacant)
 Membres du Bureau présents : 6
 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 7

Décision n°2021-41 – Avis sur le projet de modification n°17 du PLU de Bayonne

Le Bureau du Syndicat Mixte du SCoT est sollicité par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée sur la modification n°17 du PLU de Bayonne.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA, constitue pour le Syndicat, un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur à leur échelle ; c'est également l'occasion de nourrir les réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d'élaboration.

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié 27/10/2021 - Certifié exécutoire le : 27/10/2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

OUVERTURE A L'URBANISATION DU SECTEUR DE L'ECOLE DU QUARTIER DU PRISSE

Le quartier du Prissé connaît, depuis plusieurs années, au gré des projets urbains, une forte augmentation de la population résidente. Ce développement sera renforcé par les opérations immobilières programmées à venir :

- 17 maisons groupées
- 120 logements sur le domaine de Cantegrit
- 350 logements sur Prissé Chala.

Les zones 2AU restantes représentent également un potentiel important d'urbanisation.

Cet apport de population nouvelle génère de nouveaux besoins en équipements, notamment scolaires.

Aujourd'hui, les enfants du quartier sont accueillis dans un groupe scolaire composé :

- D'une école maternelle
- D'une école élémentaire
- D'un ancien logement de fonction
- D'un garage
- D'une cour de récréation
- D'un préau
- Et d'une aire de jeux.

Il dispose d'une capacité d'accueil de 85 élèves pour un taux d'occupation de 92% pour l'année 2019-2020. Des familles se voient d'ores et déjà refuser une inscription pour leurs enfants, faute de places disponibles (90 inscrits pour 2020/2021).

L'estimation des besoins prévoit une capacité d'accueil nécessaire de 270 élèves (soit 4 classes de maternelle et 5 classes élémentaires).

Aussi, **le groupe scolaire actuel nécessite un redimensionnement, une réhabilitation et une restructuration globale pour accueillir plus d'élèves et améliorer les conditions de travail et d'apprentissage.**

Le projet, par l'aménagement des abords, permettra également de faciliter la gestion des stationnements et les flux d'accès à l'équipement. Il complétera l'offre en espaces publics du quartier par la mise à disposition de certains espaces (jardin, aire de jeux...) à tous les habitants sur des créneaux horaires encadrés. L'établissement sera accessible PMR.

Or, cet établissement et les terrains limitrophes accueillant les infrastructures nécessaires au projet sont pour le moment classés en zone 2AU au PLU en vigueur. Ce zonage n'autorise pas la réalisation d'une telle opération.

Il est donc proposé de :

- Classer ces parcelles (CI 40, 42, 86, 87, 192 et pour partie 43 et 113) d'une surface totale de 8310 m² en zone 1AUb
- Établir une OAP

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix

- EMET un avis favorable et reconnaît que le projet d'équipement scolaire répond aux prescriptions du SCoT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes et aux réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx, notamment en terme d'offre d'équipements et de qualification des espaces urbains. De plus, le projet met en avant une réelle volonté d'intégrer des pratiques vertueuses (réemploi des matériaux, démarche bioclimatique, insertion paysagère...)

- SOUHAITE que la commune expose les perspectives de développement du quartier dans un projet d'ensemble, pour :
 - Mieux comprendre les besoins, les impacts et le rythme prévisible des ouvertures à l'urbanisation. En effet, les modifications successives du PLU, et la réalisation de projets en 1AU, ne permettent pas une vision globale du projet donc des évolutions programmées du quartier.
 - Mieux anticiper l'impact du développement de ce quartier sur le secteur.
Ces ouvertures produisent – et vont générer encore - un fort apport de populations et auront un impact notable sur les formes urbaines, les objectifs de production de logements et la qualité de vie à l'échelle communale voire intercommunale.

Le Président,



Marc BERARD